

**COMMUNE DE VALLECALLE**

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE DE CORSE

**DELIBERATION****SEANCE DU 19 MARS 2021**

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b> <b>11.03.2021</b>	L'an deux mille vingt un et le 19 mars à 18h30 le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : <b>Monsieur BELLINI Charles, Maire.</b>
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE</b> 11	
<b>PRESENTS</b> 08	<b>Etaient présents :</b>
<b>ABSENTS</b> 03	<b>BELLINI Charles, POGGI Augustin, MURATI Alexandre,</b>
<b>REPRESENTES</b> 01	<b>BLYAU Frédérique, DODEMAN Jean-Claude, MULLER Alexandra,</b>
<b>VOTANTS</b> 08	<b>RIOLACCI Jean-Paul(visioconférence), SIMONI Serge.</b>
<b>POUR</b> 08	
<b>CONTRE</b> 00	<b>Absents : PALANDRI Damien, BRUNEAU Yann, BIAGGI Jean Toussaint.</b>

Monsieur le Maire donne connaissance des pouvoirs remis pour la séance :  
Jean-Paul RIOLACCI donne pouvoir à Serge SIMONI

Monsieur le Maire a fait appel pour le secrétariat de séance : Madame Alexandra MULLER a proposé sa candidature. Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité sa candidature.

**OBJET DE LA DELIBERATION** : Adoption du Règlement du Service de l'eau potable

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Santé Publique,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la rareté de la ressource en eau potable de la Commune et la nécessité de procéder au comptage et à la facturation systématique de son usage ;

Considérant qu'il convient de clarifier les conditions de raccordement au réseau de la Commune, les sanctions de l'inobservation des règles établies ;

Considérant qu'il convient d'établir la répartition des frais de raccordement entre usager et Service de l'eau ;

Après un exposé du Maire sur la nécessité de disposer de règles simples et opposables aux tiers à travers un Règlement du Service Eau et pris connaissance de celui-ci, le Conseil Municipal après en avoir délibéré, décide :

D'approuver le projet de Règlement du Service de l'Eau potable annexé à la présente délibération, et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches administratives nécessaires, transmettre à la Préfecture pour contrôle de légalité et signer tout acte ou document nécessaire à son application.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

LE MAIRE

